

# Renvoi au comité des monnaies les mémoires relatifs aux affinages et fontes des matières d'or et d'argent, lors de la séance du 12 septembre 1790

Jean Anthelme Brillat-Savarin

---

## Citer ce document / Cite this document :

Brillat-Savarin Jean Anthelme. Renvoi au comité des monnaies les mémoires relatifs aux affinages et fontes des matières d'or et d'argent, lors de la séance du 12 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 718;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1884\\_num\\_18\\_1\\_8265\\_t1\\_0718\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8265_t1_0718_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. BUREAUX DE PUSY.

Séance du dimanche 12 septembre 1790.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

**M. Gillet-La Jacqueminière**, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille au matin.

Le procès-verbal est adopté.

**M. Brillat-Savarin**. Je propose de renvoyer au comité des monnaies les mémoires relatifs aux affinages et fontes des matières d'or et d'argent, en se concertant avec le comité d'agriculture et de commerce.

(Cette proposition est adoptée.)

**M. de Jessé**, président sortant, dit avant de quitter le fauteuil :

« Messieurs, pénétré de reconnaissance pour vos bontés, je quitte la place difficile où elles m'avaient élevé, et je rentre dans la carrière où il m'est permis de prendre une part active à vos travaux, et de tenter de placer un suffrage pur dans la balance de la justice. J'aurais quelquefois désiré hâter davantage vos délibérations; mais n'étant placé, ni pour déterminer l'opinion, ni pour la préjuger, j'ai peut-être dû me contenter de la recueillir dans sa maturité : rempli de respect pour la liberté de chacun des membres de cette Assemblée, j'ai souvent cru, sur une simple réclamation, voir la loi armée de sa perfection..., jaillir tout entière d'une conception heureuse, et répandre ses influences sur 25 millions de Français : il est permis, Messieurs, d'hésiter même en prononçant leur bonheur. Heureux si j'ai pu vous donner quelques preuves de dévouement et d'impartialité, et si mon sentiment, si mon opinion particulière ont pu disparaître devant le caractère d'organe de la loi, d'organe qui doit être impassible comme elle! »

**M. Bureaux de Pusy**, nouveau président, prend le fauteuil et dit :

« Messieurs, plus l'honneur que je reçois est grand, plus il a droit de m'intimider; car cette nouvelle preuve de votre confiance m'impose de nouveaux devoirs, sans me donner de nouveaux moyens.

« Cependant je sens qu'il faudrait plus que du zèle pour vous servir au gré de ma reconnaissance.

« Éclairé par les talents qui m'ont devancé, puisse leur souvenir me garantir des écueils déjà marqués par mes propres fautes! Puisse votre indulgence ne pas se lasser, et daigner me soutenir encore sur cette mer difficile, où de puissants intérêts vont peut-être produire bientôt de grandes agitations!

« Impassible comme la loi, je la prononcerai sans y prendre part; témoin de vos décrets, je n'y concourrai que pour en être l'organe; mais avant de vous faire ce sacrifice nécessaire de toute ma volonté, qu'un dernier usage m'en soit permis; qu'en vous nommant mon prédécesseur, j'appelle sur lui l'honorable témoignage de satisfaction que vous devez à ses services, et que ce

salaire, digne de votre justice et de ses travaux, m'acquitte au moins en partie de la reconnaissance que je dois aux utiles leçons que m'a laissées son exemple ».

(Ce discours est applaudi.)

(L'Assemblée vote des remerciements à M. Jessé pour sa présidence.)

**M. de Bengy de Puyvallée**, député de la ci-devant province du Berry, demande et obtient un congé d'un mois pour affaires urgentes.

**M. Dufraisse-Duchey**, député de Riom, obtient la permission de s'absenter pour raisons de santé.

**M. le Président**. M. Guillotin demande la parole pour une motion relative à un comité de santé.

**M. Guillotin**. L'Assemblée nationale, occupée de la régénération de l'empire dans toutes ses parties, a cru devoir, pour éclairer et accélérer la marche de ses importants travaux et en assurer le succès, en confier la préparation à divers comités chargés d'examiner les différents objets qui leur sont soumis, et de lui présenter le fruit de leurs méditations et de leurs discussions. Déjà une méthode aussi sage a mis l'Assemblée nationale en état de produire en quelques mois, et cependant avec maturité, des résultats aussi étonnants par leur étendue que par leur sagesse, résultats que l'on aurait à peine osé attendre du travail assidu de plusieurs années. C'est ainsi que les citoyens ont été rétablis dans leurs droits civils et politiques, et que bientôt il vont jouir du bienfait d'une Constitution libre et bien organisée. Après avoir été guéris d'un mal moral, aussi cruel que la servitude et l'oppression, sans doute ces citoyens doivent espérer que l'Assemblée nationale voudra bien s'occuper de leurs maux physiques et s'intéresser à leur conservation.

Les sciences et les arts ne peuvent être, chez un peuple libre, les mêmes que chez un peuple esclave. La médecine, de tous les arts malheureusement le plus nécessaire, puisqu'il influe essentiellement sur la santé, et même sur la vie des citoyens, doit se ressentir de la Révolution : gothique dans son enseignement, livrée au brigandage le plus affreux et le plus funeste dans son exercice, surtout dans les campagnes sans cesse dévastées par la plus audacieuse impéritie, la médecine a besoin d'être régénérée pour le salut des citoyens. Quand on considère que l'enseignement de cet art salutaire, sa pratique, la police des ministres de santé, le service des hôpitaux, le soulagement public dans les villes et les campagnes, dans les maladies populaires, les épidémies et même les épizooties; l'éducation physique des enfants dans les hospices d'enfants trouvés, dans les maisons d'institution publique; la médecine légale, enfin, tous les objets de salubrité publique doivent être soumis un jour à l'examen de l'Assemblée nationale, afin d'avoir part à une régénération salutaire, on ne peut disconvenir que, pour que l'Assemblée puisse prendre connaissance de cause sur une matière vaste et importante, qui intéresse aussi essentiellement la conservation des citoyens, il est nécessaire que le travail soit préparé et présenté par un comité.

Dans toutes les parties qui ont fait jusqu'ici la matière de vos délibérations, vous vous êtes attachés à vous procurer le plus de lumières qu'il vous a été possible. C'est dans cette idée, qu'en